

Date rédaction	07/2025	Lieu	Crée - Salle C. Gautier
Rédacteur	AP	Date réunion	20/06/2025

Membres de conseil portuaire			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
M. Yvan Taillebois	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du concessionnaire			
M. Damien Pillon	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Stéphane Sorre	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Daniel Denis	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Olivier Lemaigen	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants du conseil municipal de Granville			
M. Guillaume Vallée	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. James Cosson	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnel du concessionnaire			
M. Lysandre Lemaigre	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Adeline Denizot	Suppléante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Arnaud Leroux	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant de l'activité pêche			
M. Didier Leguelinel	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Guy Montreuil	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Florian Guérin	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Eric Leguelinel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Yann Grosse	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Franck Lemonnier	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants de l'activité plaisance			
M. Jean-Claude Chatel	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Damien Hue	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Pierre Carli	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Paul Labrosse	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gilles Rostaing	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gérard Mongin	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants de l'activité commerce			
M. Pascal Blanchet	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Olivier Normand	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Antoine Busiaux	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Nelly Depardieu	Suppléante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Samuel Delaunay	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Yann Hantone	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres participants			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
M. Gilles Ménard	Maire de Granville	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer, des ports et des aéroports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Éric Varin	Voilerie Granvillaise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jérôme Desvaux	Capitainerie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Stéphane Vilain	Armement Charles Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le conseil portuaire de Granville s'est réuni le 20 juin 2025 à la salle Christian Gautier de la Halle à marée à Granville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. Taillebois souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. Taillebois indique que des travaux de réparation vont prochainement débuter sur la digue principale du bassin de plaisance de Hérel. Ces travaux dureront 9 mois. Ils seront réalisés 2 caissons par 2 caissons. Il y aura un impact sur le stationnement du parking du Hérel mais il sera demandé à l'entreprise de diminuer sa base vie pour la période estivale. Il n'y aura pas d'interactions avec le fonctionnement de la grue Chausey. Il mentionne que les études environnementales pour le déroctage vont être lancées, que le dépôt de permis de construire de la maison des plaisanciers va bientôt être déposé et que le terminal frigorifique ne sera plus exploité au-delà du 31 décembre 2025. Une solution de continuité a été trouvée avec la société STEF qui emmènera les produits de la pêche vers son terminal frigorifique de Saint-Lô.

M. Gautier précise que pour ce qui concerne les travaux de la digue, le Département ne dispose pas encore du plan définitif des installations de chantier. Le chantier mobilisera environ 40 ouvriers et cela devrait nécessiter la neutralisation d'une cinquantaine de places de stationnement sur le parking de Hérel. Il précise que les travaux démarreront le 25 août 2025.

M. Varin demande ce qu'il adviendra de la grue de matage qui se trouve sur la digue et il demande si elle sera démontée.

M. Gautier répond qu'elle sera démontée car elle se trouve sur le chemin de circulation des nacelles mobiles mais qu'elle sera remontée ailleurs pour permettre la continuité de l'activité.

M. Lemaigre précise que le marégraphe intérieur sera à démonter également.

M. Leguelinel indique que la solution trouvée pour la continuité de l'activité frigorifique qui consiste à mettre des camions sur la route entre Granville et Saint-Lô n'est pas conforme aux engagements du Département qui était de trouver une solution de congélation dans le granvillais. Il rappelle que l'entrepôt frigorifique de Saint-Lô est très souvent plein. Il émet des réserves sur cette solution.

M. Gautier répond qu'il s'agit de premiers échanges de prise de contact avec la société STEF mais que les dispositions précises restent à établir.

M. Lemaigre précise que l'année d'exploitation 2024 a été mauvaise et que l'année 2025 va être catastrophique et que continuer avec l'outil actuel n'est pas possible sauf gros investissement.

M. Leguelinel attire l'attention sur le besoin de continuité dans la durée.

M. Gautier répond qu'il y a une demande du Département d'engagement dans la durée.

M. Leguelinel met en avant l'empreinte carbone générée par le transport des marchandises entre Granville et Saint-Lô et mentionne qu'il y a la capacité de construire un terminal frigorifique sur le territoire de Granville Terre et Mer.

M. Taillebois précise que l'engagement du Département consistait à faire perdurer l'exploitation du terminal pendant 3 années, ce qui aura été fait, mais qu'il n'était pas seul pour le reste.

M. Sorre indique que lors des derniers échanges entre Granville, Terre et Mer et le Département, d'autres pistes étaient envisagées, à Blainville notamment. Il demande si ces pistes ont été étudiées et si elles sont définitivement écartées.

M. Gautier répond que ces pistes sont mises en suspend en attendant les réponses de la société STEF.

M. Lemaigre précise que le terminal frigorifique sur le port est aujourd'hui occupé à 50% de sa capacité et uniquement pour des produits de la pêche.

M. Blanchet demande si la solution potentiellement trouvée avec la société STEF peut-être temporaire en attendant le projet de Blainville.

M. Gautier répond que dans le contexte budgétaire actuel, les investissements publics ont vocation à être mobilisés sur les infrastructures comme la digue de Herel car pour ces ouvrages il n'y a pas de possibilité de solliciter des acteurs privés.

M. Leguelinel reconnaît que Saint-Lô est central dans le département mais que ce n'est pas ce qui était attendu.

Cet avant-propos étant terminé, **M. Taillebois** invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres.

M. Taillebois demande aux membres du conseil portuaire s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2024. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité.

M. Leteissier présente les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2024

Aucune remarque n'est formulée et le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Activité commerce :

Bilan d'activité 2024 :

M. Leteissier présente le bilan d'activité commerce 2024.

SECTION COMMERCE						
RAPPORT D'ACTIVITE 2024 :						
<u>Trafic passagers</u> (débarqués/embarqués)						
	2020	2021	2022	2023	2024	Variation % 2023/2024
CHAUSEY	153 590	172 000	196 856	172 477	167 657	- 2,8 %
JERSEY	558	/	10 392	15 358	18 059	+ 17%
Total	154 148	172 000	207 248	187 835	185 716	- 1,5%

<u>Trafic fret</u> (Jersey vrac)						
Fret JERSEY	2020	2021	2022	2023	2024	Variation % 2023/2024
Tonnage	13 783	10 463	9 941	10 366	7 186	- 30%
Nbre escales	165	117	102	80	62	- 22%

M. Gautier met en avant la dynamique à la baisse du fret.

M. Lemaigre mentionne que la dynamique des dernières années est inquiétante et que la question de l'avenir du fret peut se poser.

M. Blanchet répond que le port de Granville présente des contraintes importantes pour le fret. Il pense notamment au fait qu'il s'agit d'un port à marée avec un bassin fermé ouvert qu'à certaines heures. Le chargement des marchandises est limité dans la journée. Il demande s'il pourrait disposer de licences lui permettant de charger la nuit, ce qui n'est pas possible actuellement.

M. Lemaigre indique que la SPL dispose de personnels formés et d'engins et d'équipements mobilisables pour le chargement /déchargement des marchandises.

M. Blanchet précise qu'il demande à pouvoir utiliser ses propres engins afin de lui donner de la souplesse sur les horaires.

M. Lemaigre indique que le port de Granville est plus souple que celui de Saint-Malo selon Normandy Trader.

M. Blanchet mentionne que pour lui, le port de Saint-Malo offre plus de souplesse d'autant que la demande est déjà existante.

M. Lemaigre précise que le port de Granville est situé en centre-ville et que les opérations de chargement/déchargement la nuit pourraient occasionner des nuisances sonores.

M. Blanchet répond qu'il s'agirait de petites palettes et que cela ne générerait pas plus de bruit que les opérations de débarque des pêcheurs.

M. Leteissier indique que le code des transports rend obligatoire l'utilisation de l'outillage public lorsqu'il existe. À voir si cela s'applique même en dehors des horaires d'ouverture du service.

M. Leguelinel demande s'il y a une évolution sur la typologie des produits concernés.

M. Blanchet répond qu'il s'agit surtout de produits de construction et qu'il est toujours en attente de l'ouverture d'un SIVEP élargi à tous les produits de la pêche, pour pouvoir faire débarquer des produits de pêche des îles Anglo-Normandes..

M. Lemaigre mentionne que les huîtres et les moules de Jersey représenteraient 3 000 tonnes.

M. Blanchet précise que ces produits seraient destinés à l'exportation.

M. Leguelinel indique qu'historiquement, pour conserver un équilibre avec les pêcheurs granvillais, les produits de la pêche des îles Anglo-Normandes n'étaient acceptés à Granville que s'ils étaient enregistrés à la Criée en toute transparence.

M. Gautier précise qu'une demande de fret avait été formulée il y a 2 ans mais qu'elle concernait les ordures ménagères de Jersey. Cette demande avait été refusée par le Département en raison du caractère non qualitatif des marchandises et de la situation centrale du port dans le centre-ville de Granville.

M. Taillebois indique que la demande de réouverture du SIVEP date d'il y a au moins 5 ans et qu'elle est remise à l'ordre du jour des réunions avec le Préfet régulièrement.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2024 et ceux projetés pour 2025.

POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux ou investissements de la SPL réalisés en 2024 :

Commerce :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Toiture gare maritime / hangar quai d'Orléans/atelier	30 000 €
Mise aux normes atelier (report 2023)	15 000 €
Modernisation station pêche + récupération eaux N/G	850 000 €
Travaux divers rambardes	15 000 €
Acquisition d'un télescopique pour le SIVEP	200 000 €
TOTAL	1 110 000 €

Prévus en 2025 :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Travaux de mises aux normes de l'atelier	13 000 €
Changement vérin grue MANTSINEN	33 000 €
Réfection terre-plein NORD EST	50 000 €
TOTAL	96 000 €

M. Blanchet demande à quoi correspond la modernisation de la station d'avitaillement en carburant pêche.

M. Lemaigre répond qu'il s'agit plus d'une station commerce qu'une station pêche.

Mme Depardieu met en avant le très mauvais état des structures métalliques du quai d'apponement de Jersey. Elle mentionne que cela devient dangereux pour les passagers et que cela ne donne pas une image très valorisante pour les liaisons.

M. Lemaigre répond qu'un contrôle des escaliers et des marches a été réalisé et qu'à la suite de ce contrôle, 5 marches ont été changées.

M. Gautier répond qu'il a conscience de l'état de la structure et que sa réfection sera intégrée dans le programme soumis à arbitrage financier.

Mme Depardieu indique que la mise en œuvre d'un ponton comme pour l'embarquement vers Chausey serait parfaite.

Concernant la station à carburant, **M. Lemaigre** confirme qu'elle est inscrite dans le budget commerce. Il mentionne que les redevances issues des AOT liées aux bâtiments sont inscrites dans le budget commerce également. Il indique que même si certains découpages sont artificiels, la comptabilité analytique est une nécessité pour la SPL des ports de la Manche.

3. Activité pêche :

Bilan d'activité 2024 :

M. Leteissier présente le bilan d'activité pêche 2024.

SECTION PECHE

ACTIVITE PÊCHE 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation % 2023/2024
Tonnage	7 634	10 110	10 191	9 382	9 843	+ 5%
Valeur (euro)	15 041 000	21 600 000	24 767 370	24 982 820	22 556 697	- 9,7%

M. Lemaigre indique qu'un conseil de criée s'est tenu il y a 15 jours.

Points importants Conseil de criée du 06 juin 2025



- ✓ Bilan 2024
- 🚚 Développement des sites de ramassage PIROU et CARTERET
- 🏢 Finalisation du Règlement d'exploitation (concertation CRPM et UMF)
- 🏠 Consultation élargie sur deux sujets: Ventes « Hors Criée » – Ventes directes
Poids des bacs
- 🏗️ Projets évolutions: Attente d'un nouveau marché de décorticage d'araignées
Traitement de nettoyage des CSJ



Il précise que la baisse du volume financier est uniquement due à la baisse du cours du bulot car le volume de produits a été maintenu.

M. Leguelinel met en avant la fragilité du cours du bulot lié à la raréfaction de la ressource. Il espère que le cours est arrivé à un équilibre et qu'il se maintiendra dans l'avenir.

M. Lemaigre indique que la recette liée aux poissons a augmenté et que le volume de coquilles Saint-Jacques et de bulots passé par la criée est stable.

Il mentionne également que le ramassage des produits de la pêche de Pirou et de Barneville-Carteret est efficace car il a permis de stabiliser les volumes de marchandises. Il est moins nécessaire de congeler et de stocker dans la terminal frigorifique en raison de cette stabilité des volumes. Cette collecte à Pirou et Barneville-Carteret fonctionne tellement bien que la SPL a dû acquérir un deuxième camion de collecte.

M. Leguelinel indique que le stock coûte très cher en raison de la hausse de l'énergie et que les mareyeurs travaillent de plus en plus en flux tendu. Il indique également que la collecte sur toute la côte Ouest et indirectement sur la côte Est permet de conserver un marché convenable à la criée de Granville. Sans cela, le marché serait moribond.

M. Lemaigre mentionne que 6 bateaux de pêche de Saint-Vaast-la-Hougue demandent la mise en place d'un ramassage à Saint-Vaast-la-Hougue mais qu'il préfère consolider le ramassage de Pirou et de Barneville-Carteret. Plusieurs pêcheurs de la côte Est viennent déjà déposer leur pêche à Barneville-Carteret.

M. Varin constate qu'en volume, la pêche granvillaise a baissé de 30%.

M. Leguelinel répond que cette baisse est mono-espèce et ne concerne que le bulot. Les autres bateaux qui pêchent d'autres espèces se portent bien.

M. Lemaigre précise que la typologie des espèces prises en charge à la criée est plus variée. Il précise également que le règlement d'exploitation de la criée est en cours de finalisation. Il indique que la vente directe et que le poids des bacs est un sujet de discussion avec les pêcheurs (mise en place d'une taxe pour les bacs trop lourds).

Il indique également qu'un procédé de décorticage est à l'étude.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux entrepris en 2024 et programmés en 2025.

POINT SUR LES TRAVAUX

Pêche :

Réalisés et prévus en 2025 :

Désignation des travaux	montant des travaux
Reprise bétons défenses sous criée	150 000 €
Acquisition CLD Pirou	60 000 €
Camion ramassage CLD porteur 19 T	50 000 €
Changement potences	50 000 €
Poutre couronnement Quai sud	45 000 €
Chariot élévateur	40 000 €
Remplacement portes sectionnelles	40 000 €
Aménagement locaux personnel	30 000 €
Maintien des profondeurs	30 000 €
Déplacement grue matériel quai sud	15 000 €
Changement utilitaire maintenance	13 000 €
ApplI criée	14 000 €
Filtration Edm Viviers	10 000 €
Support drague quai sud	10 000 €
Mezzanine local machine	10 000 €
Remplacement échelle quai ouest	5 000 €
Conteneur Carteret	5 000 €
TOTAL	577 000 €

M. Lemaigre informe que les travaux de maintien des profondeurs dans l'avant-port sont reportés pour cause de dépassement de seuil dans des analyses de sédiment. Ces dépassements concernent des éléments issus des hydrocarbures. Une demande d'autorisation environnementale va être sollicitée pour le dragage/dévasement sur l'ensemble du port de Granville, y compris l'avant-port.

M. Sorre indique que les procédures d'autorisation environnementale sont de plus en plus lourdes et qu'il faut compter deux années pour obtenir l'autorisation, ce qui repousse l'opération de maintien des profondeurs d'autant. Il demande pourquoi ces travaux ne font pas l'objet d'une procédure spécifique.

M. Leroux répond que le dossier à monter pour une déclaration (avant-port uniquement) et pour une autorisation (ensemble du port) n'est pas très différent et qu'il est plus pertinent, techniquement et d'un point de vue budgétaire, de joindre les 2 procédures.

M. Vilain indique que ce sont les nappes de gazole qui polluent les sédiments et qui génèrent des procédures plus lourdes et qu'il y a un travail à mener sur les procédures d'avitaillement en carburant.

M. Taillebois mentionne qu'un travail d'identification des origines de ces pollutions a déjà été réalisé et qu'elles peuvent aussi provenir des pompes de fonds de cale. Il indique qu'il existe des buvards à poser dans les fonds de cale afin d'absorber les pollutions et de les évacuer en déchetterie portuaire.

M. Blanchet met en avant le problème de l'avitaillement des bateaux des professionnels qui laisse le tuyau jusqu'à ce que cela déborde par le reniflard. Une information est à faire à ce sujet.

M. Leguelinel demande l'installation de pistolets automatiques qui permettent de s'arrêter lorsque le niveau du carburant est au plein. Les buvards sont une bonne idée mais reste encore à mettre les buvards dans la bonne poubelle dans la déchetterie.

M. Lemaigre indique qu'il va faire une sensibilisation en mettant en avant l'impossibilité de draguer l'avant-port à cause de ces pratiques.

4. Activité plaisance

Bilan d'activité 2024

M. Leteissier présente les chiffres de fréquentation du port de plaisance en 2024.

SECTION PLAISANCE						
ACTIVITE PLAISANCE 2024 :						
Visiteurs	2020	2021	2022	2023	2024	Variation % 2023/2024
Navires mensuels	163	134	174	761	746	- 2%
Navires journées	2 034	2 840	2 440	2 250	2 135	- 5 %
Total visiteurs	2 197	2 974	3 173	3 011	2 881	- 4 %
Dont navires étrangers	166	87	517	522	519	- 1 %

	2020	2021	2022	2023	2024
Départ (résiliation/décès)	33	35	33	4	/
Changement de catégorie	12	11	/	19	7
Entrée nouveaux abonnés	15	32	24	43	55

M. Rostaing demande si les chiffres des navires mensuels sont liés au changement de méthode et à la mise en cohérence des données avec les autres ports de la SPL.

M. Lemaigre confirme que les méthodes de calcul ont été mises en cohérence dans tous les ports.

Il indique que 67 nouveaux contrats ont été établis en 2024. Cela est lié à la mise à jour des contrats et aux modifications du règlement.

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travx réalisés en 2024 et ceux projetés en 2025 :

Plaisance :

Réalisés et prévus en 2025 :

Désignation des travaux	montant des travaux
Mission MO projet maison des plaisanciers (phase 1/2)	80 000 €
Ecrans marégraphe	15 000 €
Remplacement d'un véhicule (en électrique)	15 000 €
Passerelle ponton G	50 000 €
Continuité bornes intelligentes	100 000 €
Réfection aire de posée	60 000 €
Etude réaménagement plan d'eau pro	20 000 €
TOTAL	340 000 €

M. Carli demande si le bateau électrique a remplacé un autre bateau ou s'il est arrivé en plus des moyens nautiques existants.

M. Lemaigre répond que le bateau électrique a pris la place du canot bleu. Ce dernier est parti dans le port de Port-Bail-sur-Mer.

M. Taillebois précise que l'acquisition de bateaux de service électriques s'inscrit dans le cadre de la volonté conjointe du Département et de la SPL des ports d'obtenir la certification ports propres.

M. Carli indique que le DPOL n'est jamais vidé et qu'il a signalé plusieurs fuites d'eau qui n'ont pas été réparées.

M. Blanchet confirme.

M. Gautier précise que le port de Saint-Vaast-la-Hougue a l'audit de certification ports propres aujourd'hui et le port de Barneville-Carteret a eu l'audit de certification début juin. La démarche est longue et complexe car la certification est devenue internationale. La certification ne sera demandée que pour le port de Hérel car les autres bassins ne sont pas prêts à être certifiés.

M. Carli demande si des boîtes de jonction vont être installées sur les pontons.

M. Lemaigre répond que cela n'est pas prévu pour le moment.

M. Blanchet met en avant qu'une grande majorité des usagers laissent couler l'eau pendant qu'ils nettoient leur coque avec un balai.

M. Leguelinel indique que les habitudes sont à revoir et qu'il n'est pas nécessaire de nettoyer le bateau après chaque sortie.

M. Lemaigre indique que l'échelle de hauteur aux portes a été changée et qu'il n'y a plus de pied de pilote.

M. Varin demande l'état d'avancement du mur de posée.

M. Leroux répond que des études géotechniques vont être réalisées dans la zone des anciens murs de posée. Elles permettront de dimensionner le futur mur de posée et de voir dans quelles conditions le déroctage de la zone peut être effectué. Le planning de réalisation du mur de posée dépendra beaucoup du phasage global des travaux sur la zone. Il conviendra de coordonner les travaux afin de ne pas réaliser le mur de posée avant que les travaux de déroctage soient réalisés car ces derniers travaux risqueraient de créer des désordres sur le mur de posée.

M. Varin demande l'état d'avancement de l'adoucissement de la passerelle d'accès au ponton F.

M. Lemaigre répond que le sujet est techniquement complexe et qu'il faudra l'étudier ensemble.

M. Carli indique qu'un projet d'ascenseur pour descendre sur les pontons avait été étudié à une époque.

M. Rostaing répond que l'entreprise qui proposait cet équipement a fermé.

M. Carli demande si des bornes intelligentes seront posées sur le ponton K.

M. Lemaigre répond qu'il est prévu une extension des bornes intelligentes ponton par ponton.

Il précise qu'il faut un temps d'étude des consommations actuelles avant d'établir les bases de consommation incluses dans le forfait. L'idée est, à terme, de faire payer aux usagers concernés la surconsommation électrique par rapport à ce qui sera compris dans le forfait.

Il rappelle que dans le règlement du port, le branchement électrique en l'absence d'une personne à bord est interdit.

M. Leteissier précise que certains ports demandent la fourniture d'une attestation d'assurance, couvrant le risque, en cas de prise d'électricité sans personne à bord.

5. Budget exécuté 2024

M. Leteissier présente les budgets exécutés 2024 par activité :

Résultat de l'exercice commerce :	+ 210 183 €
Résultat de l'exercice pêche :	+ 49 945 €
Résultat de l'exercice plaisance :	+ 71 570 €
Résultat terminal frigo :	- 1 204 €

M. Gautier précise que le résultat de l'activité terminal frigo est négatif de 1 204 € mais qu'il aurait été négatif de 96 733 € si le Département n'avait pas budgété une subvention d'équilibre de 95 529 €, conformément à ses engagements lors de la reprise de l'activité.

M. Sorre indique qu'une section budgétaire spécifique relative aux AOT des bâtiments mériterait d'être créée.

M. Gautier répond que regrouper les recettes de ces AOT et éditer un tableau se suivi est relativement simple à faire mais qu'il parait difficile d'affecter des dépenses correspondantes. Il indique qu'Olivier Lemaignan étudiera cette question avec la comptable de la SPL des ports.

M. Sorre demande également à ce que soit présenté, la prochaine fois, un budget consolidé à l'échelle de port au complet.

M. Gautier répond que ces questions sont à poser en conseil d'administration de la SPL des ports.

6. Point sur la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier indique qu'aucune procédure de signalement d'insuffisance des installations de réception des déchets n'a été recensée en 2024.

Le tableau récapitulatif de la collecte des déchets est présenté ci-dessous :

PECHE			
Date d'intervention	Désignation	TYPES DE DÉCHETS	Quantité (tonne)
FÉVRIER	Cuve 1000 L + BIG BAG	Emballages & Matériaux souillés	0,874
	Fût 200l OT Filtres	Filtres usagés	0,943
JUIN	Cuve 1000 L + BIG BAG	Emballages & Matériaux souillés	1,010
	Fût 200l OT Filtres	Filtres usagés	0,688
SEPTEMBRE	Cuve 1000 L + BIG BAG	Emballages & Matériaux souillés	1,019
	Fût 200l OT Filtres	Filtres usagés	0,48
Collecte sous traité avec le Groupe CHIMIREC		TOTAL Cuve 1000 L	2,903
		TOTAL Fût 200 L	2,109
		TOTAL ANNUEL	5,012

PECHE & PLAISANCE			
Intervenant : EcoDDS : (Point de collecte : FB 0047)) convention passée le 13/01/2022		Intervenant : EcoDDS (point de collecte : FB 1372) convention passée le 02/04/2021	
Borne EcoDDS placée sur aire de carénage : Terre-Plein Jetée Ouest		Borne EcoDDS placée sur aire de carénage : Terre-Plein Plaisance	
Date d'intervention	Quantité (Kg)	Borne déclarée	TYPES DE DÉCHETS SOLIDES *
08/03/2024	93	Pateux et solides inflammables	Peintures : anti-fouling, gel coat, résine, primaire et sous couches Les mastics : mastic marin, de réparation, d'étanchéité Les laques et vernis marins Les colles
13/05/2024	45		
13/06/2024	74		
05/07/2024	75		
13/08/2024	60		
03/09/2024	64		
04/10/2024	61		
TOTAL ANNUEL	472		Collecte sous traité avec le Groupe CHIMIREC

PECHE & PLAISANCE		
Date d'intervention	Quantité (Tonne)	TYPES DE DÉCHETS
24/01/2024	0,90	Huiles usagées (vidanges moteurs bateaux pêcheurs ET bateaux plaisance)
25/03/2024	5,00	
04/06/2024	3,42	
20/09/2024	2,43	
14/11/2024	2,16	
TOTAL ANNUEL	13,91	Collecte sous traité avec le Groupe CHIMIREC

PLAISANCE		
Date d'intervention	Quantité (Tonne)	TYPES DE DÉCHETS
19/04/2024	2,00 déchets Hydrocarburés	UN 1993 DÉCHET LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures), 3, III, (D/E) DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
19/08/2024	0,10 Boue hydrocarburée	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.. 9, III, (-), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5
19/08/2024	1,6 déchets Hydrocarburés	UN 1993 DÉCHET LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures), 3, III, (D/E) DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
16/09/2024	0,019	Emballages & Matériaux souillés
TOTAL ANNUEL	3,72	Collecte sous traité avec le Groupe CHIMIREC (à la demande)

REPRISES DES PALETTES BOIS PAR L'entreprise PALETTES LELANDAIS NORMANDIE - basée à VIREY (50600)

Dates Collectes	Total Collecté En nombre	Total Poids (0,012 Kg/Tonne)
ANNÉE 2024		
29/01	34	0,41
05/03	35	0,42
30/04	67	0,80
12/07	84	1,01
03/10	67	0,80
TOTAL 2024	287	3,44

M. Lemaigre met en avant le problème de dépôt de pneus et de produits dangereux dans les bennes proches de la cale de Radoub. Les pneus ne sont pas pris en déchetterie.

M. Sorre pense qu'une réponse adaptée doit être proposée.

M. Leguelinel rappelle que les commerçants qui vendent des pneumatiques sont censés les récupérer et les mettre dans une filière de valorisation.

7. Actualisation du règlement particulier de police du port

M. Leteissier propose une modification pour tenir compte de l'ouverture des stations d'avitaillement et des aires de dépotage. Il est proposé que l'avitaillement en carburant des bateaux par camions se fasse obligatoirement sur une aire de dépotage.

M. Leroux précise qu'il s'agit d'une mise en conformité réglementaire vis-à-vis du code de l'environnement.

Le conseil portuaire émet un avis favorable à cette disposition en ouvrant la possibilité d'avoir une dérogation, sur accord formel de l'autorité portuaire, dans des cas de circonstances exceptionnelles.

8. Zone bleue à l'entrée du port de Hérel

M. Leteissier précise que cette disposition est à l'initiative de la ville de Granville et que le projet a été mené en concertation avec les services de la ville.

M. Gautier précise que la police municipale viendra contrôler le respect de cette disposition.

M. Lemaigre mentionne qu'il s'agit d'une proposition faite par M. Labrosse depuis de nombreuses années.

M. Labrosse répond que cette zone sert surtout de stationnement pour les commerçants du port.

M. Leguelinel s'interroge sur le nombre de places à passer en zone bleue et propose de réaliser cette modification en 2 temps.

Le conseil portuaire demande un retour d'expérience sur cette disposition au prochain conseil portuaire.

M. Leguelinel s'abstient sur cette disposition. Les autres participants la valide.

9. Questions diverses

M. Leteissier présente le projet de pose d'une antenne de téléphonie mobile sur le port.

Mme Depardieu demande si le projet a recueilli l'accord de l'ABF.

M. Leteissier précise que le projet est au stade de l'étude de faisabilité en amont des demandes d'autorisation réglementaire.

M. Leguelinel mentionne qu'il ne voit pas l'intérêt de construire cette antenne car il n'y a pas de zone blanche sur le Granvillais.

M. Sorre demande quelle serait la hauteur de l'antenne.

M. Leteissier répond que l'antenne serait d'une hauteur de 30 mètres.

Aucun des participants au conseil portuaire ne constate de problème de téléphonie.

Le conseil portuaire émet un avis défavorable car il n'y a pas de besoin sur le port et l'impact paysager sur le port est potentiellement trop important.

M. Lemaigre mentionne qu'une modification du règlement d'exploitation du port de Hérel sera proposée au prochain conseil portuaire après des vérifications juridiques et après une réunion de travail spécifique avec les représentants des plaisanciers.

Il souhaiterait néanmoins faire valider un point dès maintenant. Actuellement, il existe la règle d'une attribution sur deux sur la liste externe et d'une attribution sur deux sur la liste interne. Il souhaiterait qu'à l'avenir, la SPL attribue en liste interne uniquement en cas de refus d'un candidat de liste externe pour une même catégorie. Il indique qu'à son avis cela dynamiserait la liste externe et cela diminuerait les temps d'attente pour avoir une place dans le port.

La liste interne est la liste des plaisanciers qui ont déjà une place dans le port mais qui veulent changer de catégorie.

La liste externe est la liste des plaisanciers qui n'ont pas encore une place de port et qui en veulent une.

M. Rostaing répond que la règle actuelle est à maintenir car avoir une liste interne dynamique génère de l'activité pour les professionnels de la plaisance. Ce nouveau fonctionnement risquerait de scléroser les mouvements internes. Il est favorable au maintien de l'alternance.

M. Lemaigre indique que dans ce cas, il est pour la suppression des listes internes. De nombreux ports n'ont pas de listes internes. Les demandes de mouvements internes seraient gérés à l'opportunité.

M. Leguelinel demande depuis combien de temps existent les listes ?

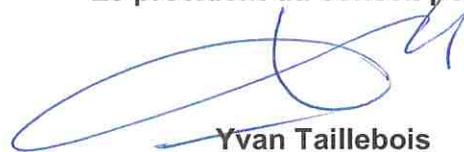
M. Rostaing répond que les listes ont au moins 20 ans.

Ce point du règlement d'exploitation du port est également reporté au prochain conseil portuaire après organisation de réunions thématiques.

En l'absence d'observations supplémentaires, **M. Taillebois** remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 30 juillet 2025

Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois